

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 23 mai (23/05/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 mai, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoins,**

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), **Adjoint,**
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

27 – 23 mai 2019

27. Adhésion et désignation d'un représentant suppléant de Monsieur Le Maire à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP-Maires pour la Paix France)

Rapporteur : Mme VALETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette association,

Considérant que Monsieur le Maire est représentant titulaire de la Ville auprès de ladite association,

Considérant qu'un représentant suppléant doit, en outre, être désigné,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Un représentant suppléant auprès de l'Association reste à désigner,

Il est proposé au Conseil Municipal :
M. Gérard CAYLA.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),**

APPROUVE l'adhésion de la commune de Moissac à l'AFCD RP-Maires pour la Paix France (Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix) et le paiement des cotisations s'y rapportant, soit 973 € (commune de 10 000 à 20 000 habitants) pour l'année 2019.

DESIGNE M. Gérard CAYLA comme représentant suppléant, en plus de Monsieur le Maire, représentant titulaire auprès de ladite association,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les formalités relatives à cette adhésion et à acquitter sa cotisation chaque année à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.

DIT que la dépense sera imputée au budget de la commune.

Pour copie conforme

Moissac le 24 mai 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET